

Belgrade et à Sarajevo. Cela veut dire que nous avons une politique vraisemblablement équilibrée.

Les choses sont très compliquées, il n'y a pas à 100 % la vérité d'un côté et l'erreur de l'autre, je sais bien que c'est difficile à faire comprendre ici. J'ai dit moi-même lorsque que je suis arrivé au Quai d'Orsay que les Serbes avaient agressé la Bosnie, tout en faisant remarquer qu'il y avait des Serbes en Bosnie... Donc, nous avons condamné la Serbie pour être tout à fait clair et tout le monde sait bien qu'aujourd'hui, sur le terrain, qu'il y a autant de provocations bosniaques...

Q - Mais quand les Russes ont des difficultés avec les Américains est-ce qu'ils passent par les Français pour proposer une solution ?

R - Cela circule au groupe de contact et il m'arrive, à Genève, de passer d'un côté de la table à l'autre pour faire passer des messages.

Q - C'est le dossier qui occupe le plus de votre temps ?

R - Si je faisais le compte, je crois qu'on pourrait dire oui. Mais le dossier européen m'occupe aussi beaucoup.

NEW YORK, 28 SEPTEMBRE 1994

Discours du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé devant la 49^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

Monsieur le Président,

Afrique - Afrique du Sud - Rwanda

La France se réjouit tout particulièrement de voir l'Assemblée générale siéger sous votre autorité. Au terme d'une année marquée par la disparition d'un homme d'État exceptionnel, le président Houphouët-Boigny, votre élection est aussi, pour la communauté internationale, l'occasion de s'arrêter sur la situation du continent africain, qui nous a à la fois apporté, ces derniers mois, l'espérance et la tragédie.

En Afrique du sud, une évolution décisive s'est concrétisée cette année avec la tenue des premières élections au suffrage universel. Nous pouvons à présent afficher notre joie de voir ce pays retrouver la place qui lui revient dans le concert des Nations. Inspiré par des hommes d'exception, auxquels la France veut rendre une nouvelle fois hommage, le choix du peuple sud-africain constitue un exemple et un espoir pour tous ceux qui aspirent à la démocratie, à la réconciliation et à la paix.

Au Rwanda, en revanche, une tragédie sans précédent a placé la société internationale devant ses responsabilités. Vous connaissez les efforts que la France a déployés afin de répondre à ce drame, et le soutien qu'elle a pu trouver, en premier lieu auprès des États africains. L'opération menée a permis de mettre plus de trois millions de Rwandais à l'abri des combats. Mais il nous a fallu prononcer une nouvelle fois le mot de gé-

nocide, ce qui revient à dire - près de cinquante ans après la fondation des Nations unies - que le pire est, hélas, encore possible.

Au plus profond de la seconde guerre mondiale, le général de Gaulle évoquait "la nécessité de créer dans le monde un ordre susceptible de garantir la sécurité de chacun, de mettre rationnellement en œuvre les richesses de l'univers et de rapprocher entre eux tous les hommes de notre terre." Le moment est venu de retrouver l'idéal qui animait la génération des fondateurs, et de nous interroger avec lucidité sur les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre.

I. L'ONU, clef de voûte du système international.

1.1. Presque partout dans le monde, et ce mouvement est heureux, nous assistons au regroupement des États nations.

Regroupements régionaux - Union européenne

La France a fait de la construction européenne l'un des axes majeurs de sa politique étrangère. Comment n'encouragerait-elle pas la constitution de nouveaux espaces de solidarité ?

(a) L'expérience de la construction européenne, engagée depuis quarante ans, est un cas exemplaire. Elle n'a pas seulement mis fin aux rivalités séculaires qui avaient provoqué deux guerres mondiales. À l'Ouest du continent européen, l'intégration économique et la coopération politique ont atteint un degré unique au monde.

Depuis la disparition du rideau de fer, notre premier souci est d'élargir à l'ensemble du continent européen la zone de paix et de prospérité née de ce processus. De là notre volonté de hâter l'intégration des démocraties d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. De là également nos efforts en vue d'organiser un partenariat avec la Russie et les États de la CEI : l'Union européenne elle-même, l'UEO, l'OTAN, la CSCE y concourent. De là encore, l'initiative française, que l'Union européenne a reprise à son compte, consistant à établir un "Pacte de stabilité", ambitieux exercice de diplomatie préventive destiné à résoudre les questions de voisinage et de minorités qui peuvent subsister sur le théâtre européen.

L'Europe est à présent une puissance mondiale. Elle l'a démontré au cours des négociations du GATT, où ses efforts ont notamment débouché sur la création d'une Organisation mondiale du commerce : ce succès majeur profitera à l'ensemble des pays membres, en mettant un terme aux pratiques unilatérales et en garantissant des échanges à la fois libres et loyaux. L'Europe assume aussi ses responsabilités internationales. Elle soutient activement les processus de paix, au Proche-Orient, en Afrique australe ou ailleurs. Elle participe de longue date au combat pour le développement, notamment au travers des Conventions de Lomé. Partout, elle dégage des financements considérables qui sont en fait les premiers au monde, au profit des populations victimes des crises humanitaires. Son action démontre que l'affirmation d'une véritable puissance régionale peut s'effectuer au bénéfice de toute la communauté internationale.

(b) D'autres solidarités régionales tendent à s'organiser un peu partout dans le monde.

Afrique

Ainsi en Afrique, où la France soutient le principe d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits au sein de l'OUA. Nous sommes prêts à faciliter la mise sur pied des moyens militaires permettant à cette organisation d'intervenir plus rapidement, sous le contrôle des Nations unies, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

Asie

Ainsi en Asie du sud-est, où les pays de l'ASEAN travaillent à resserrer leurs liens économiques, et à élaborer les mesures de confiance susceptibles de renforcer la stabilité de la région. Présente à travers l'Union européenne au "Forum régional de l'ASEAN sur la sécurité" qui vient de se tenir à Bangkok, la France attache un intérêt particulier aux conséquences bénéfiques que ce processus doit exercer sur les pays de la péninsule indochinoise.

Amérique du Nord

Ainsi sur le continent américain, où l'entrée en vigueur de l'ALENA ajoute au dynamisme des organisations régionales existantes, anciennes ou récentes.

Proche-Orient - Méditerranée

Ainsi peut-être demain au Proche-Orient, où l'évolution du processus de paix permet d'envisager le développement d'une intense coopération régionale. L'organisation de liens de toute nature entre les pays concernés constituera un moyen d'enraciner la paix dans la région, au même titre que la recherche de solutions aux problèmes politiques encore en suspens. C'est pourquoi la France ne peut que réaffirmer son souci de voir les boycotts prendre fin. Le soutien financier que nous apportons au processus de paix, comme notre participation active aux négociations multilatérales, y compris dans des domaines très sensibles comme celui de la sécurité régionale, répondent à cette même conviction.

Au-delà, la volonté de la France est que l'Europe organise avec tous les pays riverains une enceinte de coopération méditerranéenne. Nous avons déjà contribué à la naissance du Forum méditerranéen, initiative égyptienne dont la première réunion s'est récemment tenue à Alexandrie. Nous ferons de cet objectif un enjeu majeur de la présidence française de l'Union européenne.

Partout, le progrès des processus d'intégration et la constitution de cadres régionaux de coopération constituent donc des tendances positives. Il reste que ces organisations n'ont ni le droit ni la capacité de tout faire.

Rôle de l'ONU et des organisations régionales

1.2. L'Organisation des Nations unies est l'enceinte exclusive pour l'organisation de la paix et de la solidarité à l'échelle mondiale.

(a) Il revient à l'ONU - et seulement à l'ONU - d'as-

surer l'équilibre international en ayant le pouvoir de décider en dernier ressort des mesures de contraintes ou d'emploi de la force.

Les organisations régionales contribuent à la paix et à la stabilité internationale. Elles peuvent remplir des missions de diplomatie préventive, mais elles doivent alors s'inspirer des principes qui sont ceux des Nations unies. Dans le domaine du maintien de la paix, le chapitre VIII de notre Charte prévoit expressément que l'ONU peut, sous certaines conditions, s'appuyer sur les moyens dont disposent ces organisations régionales.

Mais lorsque les enjeux s'aggravent, lorsqu'une crise exige une solution contraignante, la Charte nous fait le devoir de nous en remettre au Conseil de sécurité, seule autorité habilitée à décider de mesures de contraintes ou d'emploi de la force en dehors de la légitime défense. De telles mesures ne trouvent en effet de justification que dans la volonté de la communauté internationale. C'est pourquoi, le Conseil de sécurité doit exercer son autorité et sa capacité de contrôle à tous les stades des opérations qu'il décide : conception et approbation du mandat, grandes étapes de la mise en œuvre, surveillance de l'exécution.

L'adoption d'un système de sanctions obligatoires à l'encontre d'États qui manquent à la légalité internationale est également une prérogative du Conseil de sécurité. Mais il s'agit de mesures graves, exceptionnelles, dont l'objet doit être précisément cerné : exercer une pression sur un gouvernement et le faire changer d'attitude. La France propose donc que le vote d'une résolution portant sanction contre un Etat-membre respecte trois conditions : que toutes les autres voies diplomatiques aient été explorées sans succès ; que la résolution du Conseil prévoie explicitement quels sont les actes de l'État incriminé qui permettront la levée des sanctions ; que le maintien des sanctions fasse l'objet d'un réexamen régulier et de bonne foi.

Désarmement - non-prolifération - prorogation du TNP - moratoire sur les essais nucléaires

Dans le domaine du désarmement, notre Organisation constitue la seule enceinte où des engagements universels peuvent être contractés. Dans cette perspective, la France attache une importance particulière à ce que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, premier traité de désarmement multilatéral, soit rapidement ratifiée et entre ainsi en vigueur en 1995. Elle souhaite que nous puissions progresser dans la voie d'un renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, et que de nouveaux efforts puissent être entrepris dans la lutte contre les mines anti-personnels. Je me suis réjoui d'entendre lundi dernier le Président Clinton reprendre cette idée. Enfin, l'exigence de la non-prolifération, que l'attitude de la Corée du Nord nous amène à prendre plus particulièrement au sérieux, devra aboutir, lors de la conférence de 1995, à une reconduction inconditionnelle et indéfinie du TNP. La France renouvelle son soutien à l'entrepris décidée l'an dernier par l'Assemblée générale, d'ouvrir la négociation d'un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit internationalement et effectivement vérifiable.

Développement - dialogue Nord-Sud

(b) A l'ONU de relancer le combat pour le développement.

Au cours de ces dernières années, la prévention et la gestion des crises ont mobilisé l'essentiel de nos efforts. Insensiblement, nous avons ainsi quelque peu délaissé ce qui fut un grand chapitre de l'histoire des Nations unies : le dialogue Nord-Sud, les grandes conférences sur le commerce et le développement. Aussi, la France propose-t-elle que l'ONU replace le combat pour le développement au cœur de son action.

Il ne s'agit pas de refaire la même chose que lors des décennies précédentes. Notre approche du développement a changé, et les travaux menés sous l'égide de l'ONU et de ses agences ont permis de mettre en lumière l'interdépendance de ses aspects économiques, démographiques, culturels et sociaux. C'est pourquoi les grandes conférences thématiques consacrées à l'environnement, à la population, au développement social ou à la situation des femmes, constituent aujourd'hui les instruments d'une nouvelle mobilisation en faveur du développement. C'est dans cette perspective que la France organisera à Paris, avant la fin de cette année, la signature de la Convention sur la lutte contre la désertification et le Sommet sur le SIDA.

Seule l'ONU est à même d'assurer la cohérence de tous ces efforts. Elle dispose de la légitimité et de l'autorité nécessaires, puisque toutes les grandes institutions concernées, y compris celles dites de Bretton-Woods, appartiennent au système des Nations unies. Pourtant, nous sentons la nécessité de renforcer leur articulation. Il nous faut en particulier veiller à ce que les politiques d'ajustement réalisées sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale prennent bien en compte les exigences sociales du développement. La France s'y attache lorsqu'il s'agit de ses partenaires, et elle a ainsi récemment consenti d'importants efforts afin d'aider les pays de la zone franc à surmonter les effets à court terme de la dévaluation du franc CFA.

Le Conseil économique et social doit être le lieu où s'organise la cohérence de toutes ces organisations. La France propose donc que la prochaine réunion annuelle du Conseil, à Genève, soit l'occasion pour les ministres des États membres de procéder en personne à un examen complet des politiques suivies par ces diverses institutions dans le domaine du développement, et surtout d'étudier les moyens concrets qui leur permettraient de mieux travailler ensemble.

L'œuvre de rénovation et de clarification engagée par le Secrétaire général à travers "l'Agenda pour le Développement" s'inscrit naturellement dans cette perspective globale. L'Union européenne a présenté dans un aide-mémoire les recommandations qui lui paraissent susceptibles d'enrichir ce projet. La France entend contribuer activement aux discussions que notre Assemblée générale consacrera à ce sujet.

Action humanitaire internationale

(c) A l'ONU de coordonner l'action humanitaire.

Le rôle de notre Organisation n'est pas moins central dans le domaine de l'aide humanitaire. La France inter-

vient régulièrement sur le terrain aux côtés des agences de l'ONU. Elle rend hommage au travail remarquable accompli par le HCR, le PAM et l'UNICEF, dans des circonstances dramatiques. Nous avons pu apprécier toute son utilité au cours de la crise rwandaise, et nous avons eu confirmation que seule l'ONU était à même de coordonner des opérations aussi lourdes. Naturellement, des progrès devront encore être recherchés : en raccourcissant les délais de réaction de l'Organisation ; en répartissant mieux les tâches entre les agences. Mais la réforme engagée, il y a trois ans, avec la création du Département des affaires humanitaires commence à porter ses fruits : nous sommes sur la bonne voie.

Droits de l'Homme - OMC - droit de la mer

(d) A l'ONU de créer le droit international.

La France tient enfin à rappeler ce qui est le fondement du droit international : l'universalité des Droits de l'Homme. Ce principe ne saurait être remis en cause au nom de spécificités religieuses, culturelles ou nationales. Je le dis d'autant plus volontiers que la France est elle-même soucieuse de son identité et qu'elle entend la défendre. Mais si différents soient-ils, les hommes partagent les mêmes droits. L'existence même de notre Organisation repose sur ce principe.

La France a plaidé avec constance pour accélérer le progrès des Droits de l'Homme, en faisant reconnaître que certains principes devaient s'imposer à l'action des États. Je tiens à saluer l'action qu'a menée depuis sa nomination le Haut commissaire aux Droits de l'Homme, et à souhaiter qu'il dispose de moyens à la hauteur de la mission qui lui incombe.

La création du Tribunal pénal international sur les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie constitue un événement considérable. Cette initiative a pu hier susciter un certain scepticisme. Aujourd'hui, grâce à la détermination de ses juges et de son procureur, ce tribunal se met en place et commence à examiner les cas concrets qui lui sont soumis. La France appuie ces efforts et souhaite que les crimes de génocide comparables qui ont pu être commis au Rwanda amènent à leur tour la création d'une juridiction internationale.

Mais l'œuvre juridique des Nations unies s'étend aussi à d'autres domaines. Elle vise aussi à régler, dans tous les domaines, les échanges internationaux, de sorte qu'ils soient à la fois plus libres et plus loyaux. J'ai dit la satisfaction que nous inspirait la mise en place d'une Organisation mondiale du commerce. La signature, voici quelques semaines, d'un acte qui achève le travail monumental effectué par l'ONU sur le droit de la mer constitue, de ce point de vue, un événement historique.

Réforme de l'ONU - moyens du Secrétariat général - rôle de l'Assemblée générale

II. Réforme des institutions et mobilisation des États.

2.1. Pour permettre à notre Organisation d'assumer ses lourdes et multiples tâches, nous devons sans cesse la réformer et adapter les moyens dont elle dispose.

(a) Et d'abord, renforcer les moyens dont bénéficie le Secrétaire général.

Je veux ici, au nom de la France, lui rendre un hommage qui n'est pas de pure forme. Nous avons la chance d'avoir à la tête de notre Organisation un homme qui, grâce aux efforts inlassables qu'il a déployés depuis deux ans, a permis de progresser dans tous les domaines : diplomatie préventive, traitement des crises, développement, gestion de l'institution. Nous devons donc donner au Secrétaire général les moyens de poursuivre l'œuvre entreprise.

Ainsi dans le domaine des missions de maintien de la paix. L'expérience récente a montré la nécessité de mettre à la disposition du Secrétaire général des forces militaires disponibles dans des délais très brefs, afin de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. C'est à cette fin que la France veut développer un "réseau de forces en attente". A l'initiative du Président de la République, elle a proposé pour sa part de mettre en permanence un module de plusieurs milliers d'hommes à sa disposition. Il est également essentiel que le Secrétaire général puisse contrôler l'évolution des missions de maintien de la paix. La France recommande à cette fin le recours systématique à la désignation d'un représentant spécial.

Le Secrétaire général doit pouvoir s'appuyer sur le concours de hautes personnalités particulièrement compétentes. Dans le domaine de la gestion, la création l'an passé d'un poste d'Inspecteur général a ainsi constitué un progrès important. Nous attendons qu'il soit prolongé cette année par la constitution d'un Comité de discipline budgétaire. Enfin, comme l'a suggéré son Premier ministre, la France propose que soit nommé auprès du Secrétaire général un responsable permanent chargé de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

(b) Restaurer le rôle de l'Assemblée générale.

Notre Assemblée est la plus universelle des institutions internationales. Voici trois propositions qui paraissent susceptibles de renforcer son prestige et son autorité.

- Des sessions plus rapprochées de la cinquième commission, afin de mieux assumer nos compétences financières, à l'égard notamment des opérations de maintien de la paix.

- Des missions plus fréquentes de l'Assemblée face à certaines situations de crise, comme ce fut le cas en Haïti et en Afrique du sud.

- Une mise en chantier de la réforme financière des Nations unies. A la suite du groupe de travail de haut niveau mis en place l'an passé au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, la France propose qu'un groupe animé par le Président de l'Assemblée générale ait cette année pour ambition de faire toutes les propositions utiles à la réforme financière de notre Organisation.

Élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU

(c) Il nous faut enfin réussir l'élargissement du Conseil de sécurité.

Cette question a déjà fait l'objet de discussions ap-

profondes, qui ont permis de clarifier les positions en présence. La France, pour sa part, n'a pas de recette miracle à offrir. Mais elle considère que la solution cherchée doit répondre au double impératif de l'efficacité et de la représentativité :

- D'un côté, le bon fonctionnement du Conseil de sécurité, compte tenu des missions qui sont les siennes et des circonstances dans lesquelles il intervient, implique à l'évidence que sa capacité à prendre rapidement les décisions nécessaires ne soit pas diminuée. Mais le Conseil doit aussi faire toute la place au débat public dans son processus de décision. Nous sommes favorables à ce que le Conseil, sans renoncer bien entendu à la formule des consultations informelles, se réunisse en séance officielle pour entendre les membres de l'Organisation et dialoguer avec eux avant d'arrêter sa position sur les grandes questions dont il est saisi. C'est là, croyons-nous, la vraie réponse à la demande de transparence qu'expriment de nombreuses délégations.

- D'autre part, l'autorité, et donc l'efficacité du Conseil dépendent aussi de sa représentativité. C'est pourquoi nous sommes favorables à un élargissement qui verrait entrer au Conseil de nouveaux membres, permanents et non-permanents. La France confirme son appui aux vœux de l'Allemagne et du Japon d'accéder à un siège de membre permanent. Elle considère d'autre part que les représentants du monde en développement ne doivent à aucun prix se trouver marginalisés dans le cadre de cette future réforme.

Financement de l'ONU

2.2. L'engagement des États.

L'ONU n'existe et n'agit que par la volonté de ses États membres. Les échecs éventuels de notre Organisation sont en réalité l'échec de ces mêmes États ; son efficacité dépend avant tout du degré d'engagement qui est celui de chacun de nous.

(a) Sans engagement des États, il n'y aura pas de solution à la crise financière des Nations unies.

Chacun connaît la gravité de la situation financière de notre Organisation. Chacun sait également que cette situation critique ne résulte pas seulement du montant des sommes déboursées. La véritable origine de notre crise financière est connue : elle tient à la négligence des États qui ne payent pas ou payent mal leurs contributions.

Nous nous félicitons naturellement de ce que l'un des principaux pays contributeurs ait décidé de s'acquitter d'une grande partie de ses arriérés, apportant ainsi un soulagement temporaire aux finances de l'Organisation. Nous pouvons comprendre que certains États membres demandent que soit modifié le barème des contributions, afin de mieux prendre en compte les capacités de paiement réelles. La France souhaite que nous nous attelions dès cette session de l'Assemblée générale à la révision de ce barème, conformément au principe d'équité et dans un esprit de consensus.

Mais l'équité commande aussi de rembourser mieux et plus vite les États qui fournissent les troupes nécessaires aux opérations de maintien de la paix, et qui sont

donc les premières victimes des retards de paiement. Il faut que cesse une situation où certains payent deux fois, et d'autres pas du tout. La France demande donc une nouvelle fois la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer toutes les mesures susceptibles de favoriser le paiement des arriérés par les États retardataires.

Efficacité de l'ONU

(b) Car sans engagement des États, il n'y aura pas de réponse à l'instabilité internationale.

La France a déployé des efforts considérables afin de contribuer au règlement des crises qui ont menacé ces dernières années l'ordre international. Elle est le second contributeur de troupes au sein de l'ONU, et dispose d'une expérience reconnue dans le triple domaine de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de l'action humanitaire. Elle n'entend donner de leçons à personne. Mais son propre engagement lui permet de dire que la mobilisation des États n'est pas aujourd'hui à la hauteur des sollicitations adressées à notre Organisation.

Faut-il énumérer toutes les circonstances où l'abstention et l'aterrissement des États a compromis les actions décidées par le Conseil de sécurité ? Combien de semaines ne nous a-t-il pas fallu attendre, l'an passé, avant que le dispositif militaire prévu par la résolution 824 sur les zones de sécurité en Bosnie soit finalement mis en place ? Et chacun se rappelle comment, lors de la crise rwandaise, le renforcement des effectifs de la MINUAR, décidé à la mi-mai par le Conseil de sécurité, n'avait toujours pas été concrétisé deux mois plus tard.

Plutôt que de s'attarder sur ces déceptions, la France entend rendre hommage aux États qui ont démontré, par leur engagement et leur sens de la solidarité internationale, que les Nations unies pouvaient se montrer efficaces. Les pays africains qui ont choisi de partager avec nous les risques qu'impliquait l'opération au Rwanda. Les États-Unis qui s'emploient, en Haïti, à permettre l'application de la résolution 940 du Conseil de sécurité. Les États dont les soldats sont présents à nos côtés au sein de la FORPRONU : c'est grâce à eux qu'il existe encore aujourd'hui une chance de paix dans l'ancienne Yougoslavie ; l'obstination des dirigeants serbes de Bosnie la retarde, et la France entend que la plus grande fermeté s'applique aux derniers auteurs de guerre. Mais l'évolution de toutes les autres parties, et en particulier les autorités de Belgrade, nous fait le devoir de persévérer dans notre recherche d'un règlement négocié.

Ex-Yougoslavie - Bosnie

Dans cet esprit, la France appelle aujourd'hui les Présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic, qui ont accepté le plan de paix pour la Bosnie, à reprendre le dialogue direct qui s'impose pour parvenir à un règlement d'ensemble. A défaut, la communauté internationale doit se tenir prête à proposer elle-même les termes d'un règlement global, équitable et durable, prenant en considération les intérêts légitimes des différentes communautés qui composaient l'ancienne Yougoslavie et qui doivent bénéficier de droits égaux.

Le jugement des crimes de guerre est une nécessité politique et morale à laquelle la France est fermement attachée, mais plus encore nous devons faire comprendre aux peuples de l'ex-Yougoslavie qu'il est d'autres perspectives d'avenir que l'enchaînement sans fin de la violence et de la vengeance. Voilà le message de la France, voilà ce qui motive l'engagement de ses soldats en Bosnie et, hélas, le sacrifice de plusieurs dizaines d'entre eux.

Renouveau de l'ONU

Il n'est donc pas de fatalité de l'abstention. Des volontés fortes existent au sein de notre Organisation. C'est pourquoi la France souhaite lancer un appel à tous les États membres des Nations unies afin que le cinquantième anniversaire soit marqué par un vrai renouveau de notre engagement.

Monsieur le Président,

Des voix s'élèvent aujourd'hui pour inciter notre Organisation à faire preuve de "réalisme" dans la définition des missions qui lui incombent. En lançant cet appel à la mobilisation des États membres, la France entend réaffirmer sa conviction de toujours : face aux défis qui sont adressés à la communauté internationale, le réalisme ne consiste pas à réviser nos ambitions à la baisse, mais à nous donner les moyens de les assumer pleinement. Notre ambition ne doit pas se limiter à réaliser ce qui nous semble possible. Elle doit être aussi de rendre possible ce qui est évidemment nécessaire. C'est dans cet esprit que la France continuera à jouer activement son rôle au sein de l'ONU.

NEW YORK, 28 SEPTEMBRE 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à France 2

Ex-Yougoslavie - Bosnie

Q - Monsieur le Ministre, la France est-elle définitivement hostile à une levée de l'embargo contre la Serbie ?

R - Nous avons toujours dit que la levée de l'embargo sur la fourniture des armes pourrait être la solution d'ultime recours et nous n'avons pas changé d'avis. Il faut donc essayer d'épuiser toutes les autres solutions. Or, nous avons aujourd'hui d'autres possibilités : il s'est passé des faits nouveaux depuis la fin du mois de juillet ; le principal est l'acceptation du plan de paix par les autorités de Belgrade et leur volonté d'isoler les Serbes de Bosnie. Je crois qu'il faut permettre à cette politique, qui est adoptée par l'ensemble des pays de l'Union européenne et également par les Russes et les Américains, de produire tous ses effets avant d'aller à la solution d'ultime recours que vous évoquiez.

Irak

Q - Pour ce qui concerne l'Irak, est-ce qu'en décidant de rencontrer publiquement M. Tarek Aziz, la France dit : l'Irak est en règle avec les Nations unies ?